



# Lettre

---

<b>Titre</b>	Ligne directrice révisée Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier
<b>Date</b>	20 novembre 2018
<b>Secteur</b>	Banques Sociétés de fiducie et de prêts

---

**Destinataires :** Banques, Sociétés de portefeuille bancaires, Sociétés de fiducie et de prêt fédérales, Associations coopératives de détail

Le BSIF diffuse la version finale de sa ligne directrice révisée *Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier* intitulée auparavant *Exigences en matière de divulgation publique des fonds propres au titre du ratio de levier de Bâle III* et modifiée pour la dernière fois en décembre 2017.. Les modifications apportées à la version précédente, qui reflètent les changements apportés aux lignes directrices *Exigences de levier (EL)* et *Normes de fonds propres (NFP)*, comprennent une nouvelle ligne de tableau pour le traitement des actifs titrisés qui satisfont aux exigences de reconnaissance du transfert de risque important.

Les banques d'importance systémique intérieure (BIS<sup>i</sup>) et les institutions qui n'en sont pas doivent déclarer les nouvelles informations exigées dans leur rapport du premier trimestre de 2019 Soit le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour les institutions dont l'exercice se termine le 31 octobre et le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour celles dont l'exercice prend fin le 31 décembre., qui est la période à laquelle entreront en vigueur également les changements proposés aux lignes directrices EL et NFP.

En réponse aux commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique, le BSIF a corrigé certains renvois aux paragraphes et supprimé une exigence de publication contradictoires. Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont participé au processus de consultation.

Veuillez adresser vos questions sur la ligne directrice à Kenneth Leung, directeur, Division des politiques comptables, à l'adresse que voici : [Kenneth.Leung@osfi-bsif.gc.ca](mailto:Kenneth.Leung@osfi-bsif.gc.ca).



Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Carolyn Rogers,

Surintendante auxiliaire,

Secteur de la réglementation

